NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/36/238
S/14478
11 mai 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Points 34 et 58 de la liste préliminaire*
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 8 mai 1981, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joints le texte de la déclaration prononcée le 6 mai 1981 par un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam condamnant la multiplication des actes de provocation armée et des incursions commises par les autorités chinoises au Viet Nam (annexe I), et celui de la note datée du 6 mai 1981, adressée au Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que des pièces jointes, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 34 et 58 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Nguyen Ngoc DUNG

* A/36/50.

ANNEXE I

DECLARATION D'UN PORTE-PAROLE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM CONDAMNANT LA MULTIPLICATION DES ACTES DE PROVOCATION ARMEE ET DES INCURSIONS COMMISES PAR LES AUTORITES CHINOISES AU VIET NAM

Au début de ce mois, les autorités chinoises ont multiplié leurs actes de provocation armée, commettant de nouveaux crimes dans de nombreuses régions situées en territoire vietnamien et aggravant les tensions le long de la frontière sino-vietnamienne.

Les 3 et 4 mai, des douzaines de groupes d'éclaireurs chinois se sont infiltrés dans plusieurs secteurs de Mong Cai (province de Quang Ninh) et de nombreux groupes d'avions de combat ont pénétré jusqu'à près de 10 km à l'intérieur de l'espace aérien vietnamien au-dessus de Cao Loc et de Trung Khanh (province de Cao Bang).

Fait plus grave encore, depuis 4 h 45, le 5 mai, jusqu'à ce matin, les troupes chinoises ont tiré au mortier de 82 mm et 120 mm et au canon de 122 mm sur de nombreuses régions situées dans les districts de Cao Loc et Van Lang (province de Lang Son), y faisant pleuvoir des milliers d'obus qui ont détruit de nombreuses maisons et fait plusieurs morts et blessés parmi la population locale. Un bataillon chinois a occupé la cote 400 au sud de la borne 26 à Cao Lang (province de Lang Son), à plus de 250 m à l'intérieur du Viet Nam, où ils ont construit des abris et creusé des tranchées. Parallèlement, une importante force chinoise composée d'unités d'infanterie et d'artillerie lourde s'est rassemblée près de la frontière en face de la borne 26.

Il s'agit là d'une très grave opération de provocation et de mainmise territoriale contre le Viet Nam; elle fait suite au refus obstiné des autorités chinoises de reprendre les négociations sino-vietnamiennes, à leur rejet de la proposition qu'avaient faite le Viet Nam et les autres pays indochinois de signer avec la Chine un accord de coexistence pacifique, à leurs menaces insolentes d'envahir une nouvelle fois le Viet Nam et à la multiplication de leurs envois aux réactionnaires khmers d'armes destinées à être utilisées contre la République populaire du Kampuchea.

Pour dissimuler ces crimes, les autorités chinoises ont, comme à l'accoutumée, déformé les faits et proféré des calomnies à l'encontre du Viet Nam. Pour perfides que soient leurs ruses, elles ne trompent personne. La politique de la Chine, qui consiste à intensifier les actes d'hostilité à l'égard des pays indochinois, à susciter des tensions et à compromettre la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, est vouée à l'échec.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam dénonce énergiquement cet acte criminel perpétré par les autorités chinoises et somme celles-ci de mettre fin à tous leurs actes de provocation armée et de mainmise territoriale contre le Viet Nam et de retirer immédiatement leurs troupes des zones qu'elles occupent.

Les autorités chinoises doivent assumer l'entière responsabilité de toutes les conséquences de leurs agissements criminels.

Hanoï, le 6 mai 1981

/...

ANNEXE II

NOTE ADRESSEE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM

(6 mai 1981)

Depuis le début de cette année, les autorités chinoises ont à maintes reprises organisé des incursions armées, des opérations de mainmise territoriale, des embuscades et des bombardements dans de nombreuses régions frontalières à l'intérieur du territoire vietnamien, opérations qui ont atteint des proportions de plus en plus alarmantes. Au cours des quatre derniers mois environ, on a enregistré au total plus de 700 actes de provocation armée commis par des forces terrestres chinoises.

Durant la même période des milliers d'incursions ont été lancées par des navires armés chinois dans les eaux vietnamiennes entre Mong Cai et Dong Hoi, tandis que des avions de guerre chinois ont pénétré dans l'espace aérien vietnamien jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres au sud de la frontière.

Fait plus grave, depuis le 5 mai au petit matin jusqu'au 6 mai 1981 dans la matinée, des troupes chinoises ont fait pleuvoir des milliers d'obus de mortier de 82 mm et 20 mm et de canon de 122 mm sur de nombreuses régions situées dans les districts de Cao Long et de Van Lang (province de Lang Son). le même jour, un bataillon d'infanterie chinois a occupé la cote 400 située au sud de la borne 26 dans le district de Cao Loc (Lang Son) bien à l'intérieur du territoire vietnamien, où ils ont construit des abris et creusé des tranchées. En outre, une force chinoise importante composée d'unités d'infanterie et d'artillerie a été postée près de la borne 26, prête à exécuter les nouveaux crimes des autorités chinoises.

Par ces actes de provocation armée et de mainmise territoriale, les autorités chinoises ont infligé de lourdes pertes en vies humaines et causé d'importants dégâts matériels à la population locale vietnamienne, ont violé la souveraineté et l'intégrité territoriale du Viet Nam et ont porté atteinte à la sécurité de ses frontières.

Outre leurs actes de provocation armée dans le territoire, l'espace aérien et les eaux territoriales vietnamiens, les autorités chinoises ont obstinément refusé la proposition vietnamienne tendant à reprendre les négociations sino-vietnamiennes afin de résoudre les problèmes qui se posent dans les relations entre ces deux pays et ont refusé de répondre de façon positive à l'initiative du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea visant à conclure des accords bilatéraux de coexistence pacifique entre les pays indochinois et la Chine. Dans ce contexte, l'insolente menace d'envahir une nouvelle fois le Viet Nam proférée tout dernièrement par un dirigeant chinois mérite d'être mentionnée.

Les actes susmentionnés démontrent totalement la fausseté des affirmations déformées et des calomnies que contient la note adressée par le Ministre chinois des affaires étrangères à l'Ambassade vietnamienne en Chine le 5 mai 1981.

/...

Le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam condamne sévèrement ces actes de provocation armée et de mainmise territoriale commis par les autorités chinoises et il demande instamment à celles-ci de mettre fin immédiatement à tous ces actes, de retirer immédiatement et totalement leurs troupes du territoire vietnamien dont elles se sont emparées, de reprendre le plus rapidement possible les négociations sino-vietnamiennes et de faire droit à la proposition du Viet Nam et des autres pays indochinois relative à la signature d'accords bilatéraux de coexistence pacifique avec la République populaire de Chine

Les autorités chinoises devront porter l'entière responsabilité de toutes les conséquences de leurs actes d'hostilité et de leur attitude arrogante.